

Compte-rendu du Conseil Municipal **du 4 novembre 2011.**

Présents : MM. LAGRENAUDIE, EYMARD, JAULIN, Mme GARCIA, MM. DE ALMEIDA, ROBIN, DESSAIGNE, MARTY, MAYAN, FERRAND, DUMONTET, Mme MARTY.

Absents : Mme Dominique CHARRIER (pouvoir à M. LAGRENAUDIE), M. Francis GUÉRIN (pouvoir à M. JAULIN).

Bâtiment Place Brémond : mission SPS et contrôle technique.

Vu les travaux de réhabilitation du bâtiment situé Place Brémond, il est nécessaire de choisir une société effectuant le contrôle technique et la mission de coordination de sécurité et de protection de la santé. Deux propositions ont été reçues :

- APAVE : - contrôle technique : 6 460 €,
- mission SPS : 2 712,50 €
- SOCOTEC : - contrôle technique : 7 300 €,
- mission SPS : 4 940 €

Le Conseil retient à l'unanimité la proposition la mieux disante, soit la société APAVE pour un montant de 6 460 € pour le contrôle technique et 2 712,50 € pour la mission SPS.

Dordogne Habitat.

Huit logements vont être construits aux Chenevières. L'acheminement des réseaux d'électricité et d'assainissement est à la charge de la Commune, tandis que celui de l'eau est à la charge du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de St-Aulaye-Chenaud-Puymangou.

Les travaux devraient commencer en janvier 2012.

Communauté de Communes : transfert de pouvoirs de certaines polices spéciales.

La circulaire préfectorale du 19 octobre 2011 a pour objet d'appeler l'attention sur les incidences des dispositions de l'article 63 de la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales en matière de transfert de pouvoirs de certaines polices spéciales des maires aux présidents d'EPCI à fiscalité propre, les dérogations prévues et la formalisation du refus de ce transfert.

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a refusé de transférer son pouvoir de police spécial en matière d'assainissement collectif à la Communauté de Communes.

Personnel.

Il est proposé de reconduire le contrat de Marie-Éva Doublet, qui est chargée de la communication, pour 6 mois supplémentaires à partir du 15 décembre 2011. Le Conseil accepte à l'unanimité.

Remboursement par l'assurance.

Les Mutuelles du Mans Assurances remboursent à la Commune la somme de 2 558 € pour les dégradations commises sur une borne incendie à la zone artisanale du « Petit Acaud ».

M.M.A. rembourse aussi, sur le budget Camping, les dégradations commises sur une baie vitrée pour un montant de 334,88 €.

Station Service : dissolution de la régie.

Étant donné que la station service a cessé son activité depuis le 17 septembre dernier, il est nécessaire de prendre une délibération afin de dissoudre la régie de recettes pour la vente de carburants.

Indemnité du Comptable du Trésor.

Suite à l'arrivée de Madame Maryse Petit, au poste de Trésorière, il convient de prendre une délibération afin de lui accorder une indemnité de conseil à hauteur de 100%. Le Conseil accepte à l'unanimité.

Renouvellement de convention avec la SAFER.

La Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural propose au Conseil de renouveler la convention relative à la mise en place de la veille foncière, qui se fera par le biais d'une diffusion hebdomadaire des notifications de vente concernant Saint-Aulaye, pour une durée de 3 ans. Cette diffusion se fera par mail, pour un montant de 20 €HT par notification. Le Conseil accepte à l'unanimité.

Fonds Nationaux de Garantie Individuelle de Ressources : virement de crédits.

La Direction Générale des Finances a communiqué le montant exact du FNGIR, qui est de 9 369 €, ce qui diffère du chiffre donné lors de l'établissement du budget, qui était de 6 207 €. Il convient donc de faire un virement de crédit avec une augmentation de 3 162 € à l'article 739116 et une diminution de 3 162 € à l'article 6531.

Dons.

Le Conseil, à l'unanimité, accepte les dons suivants :

- Monsieur Mignon : 150 €,
- Monsieur Lesur : 9,15 €,

Foire de « La Latière » : subvention.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la subvention de 700 € attribuée par le Conseil Général à la Commune pour l'organisation de la Foire à « La Latière » de l'année 2011.

Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunal : transports scolaires.

La proposition n°91 du projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunal prévoit la dissolution du Syndicat Intercommunal Scolaire du Ribéracois et la possibilité, pour la Communauté de Communes du Ribéracois de conventionner avec le Conseil Général pour reprendre cette compétence. Le Conseil à l'unanimité donne un avis défavorable à cette proposition.

Relevés topographiques : éco-quartier et parc de la Mairie.

Étant nécessaires pour la réalisation des travaux de l'éco-quartier et le réaménagement du parc de la Mairie, la Société Civile Professionnelle de Philippe Rallion propose de réaliser les relevés topographiques, pour un montant de :

- 790 €HT pour le parc de la Mairie,
- 490 €HT pour l'éco-quartier.

Le Conseil accepte ces propositions à l'unanimité.

Réhabilitation du réseau d'assainissement : rue du Docteur Lacroix.

Considérant la nécessité de réaliser des travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement des eaux usées rue du Docteur Lacroix, la Commission des Marchés, qui s'est réunie le 3 novembre dernier, propose de retenir l'entreprise la mieux disante, soit la société SAUR pour un montant des travaux estimé à 42 770,80 €HT. Le coût d'objectif des travaux était fixé à 87 000 €HT.

Rénovation des vestiaires du gymnase : avenants n°1.

Vu les propositions d'avenants pour les lots 1, 2, 6, 7, 8, 9, 10 et 11, le Conseil, à l'unanimité, retient les propositions suivantes :

Lot	Entreprise	Marché de base HT en €	Avenant en €	Nouveau marché HT en €
1. Terr.VRD	St Aulaye Construction	7 153,00	+12,00	7 165,00
2. Démo.Gros œuvre	St Aulaye Construction	21 350,00	-3 323,00	18 027,00
6. Men. Int.et extérieures	SCO.ME.BAT	20 682,20	-2 277,85	18 404,35

7. Cloison /isolation	Doche Alain	4 746,18	+1 368,00	6 114,18
8. Carrelage	Lannet	19 765,47	+1 093,25	20 858,72
9. Peintures	Doche Alain	1 720,89	+700,50	2 421,39
10. Electricité	Rouby et Fils	4 665,16	+60,00	4 725,16
11. Plomb. Sanitaire	De Almeida	14 065,00	+1 200,00	15 265,00

Il ne va plus y avoir de jeton pour le chauffage ; des cellules infrarouges détecteront la présence des usagers et déclencheront ainsi le chauffage.

Intégration des travaux du préau de l'école maternelle.

Il est nécessaire d'intégrer les travaux du préau de l'école maternelle ; en effet, ces derniers ont débuté avant la mise à disposition des bâtiments scolaires de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Aulaye. Cette intégration sera ensuite basculée vers la Communauté de Communes. Ainsi, il faut procéder à un vote de crédits supplémentaires, pour équilibrer les opérations d'ordre à venir, soit

Désignation des articles		Crédits supplémentaires à voter en €	
N°	Intitulé	Recettes	Dépenses
21312-041	Construction bâtiment scolaire		120 108,00
238- 041	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	120 108,00	
	TOTAL	120 108,00	120 108,00

Le Conseil accepte à l'unanimité.

Remboursement de frais kilométriques.

Mademoiselle Doublet ayant pris son véhicule personnel pour les besoins du service, il convient de lui rembourser ses frais kilométriques, soit 35,84 €. Le Conseil accepte à l'unanimité.

Budget des Locations Communales : remboursement de charges.

Monsieur José De Almeida ne participe pas au vote.

Suite au non entretien des chaudières murales de sept logements communaux, pour l'année 2010, il est nécessaire de procéder au remboursement de la charge correspondante, soit 7,88 € par mois. Le total de ce remboursement est de 504,32 €. Le Conseil accepte, à l'unanimité.

Subvention pour la destruction de nids de frelons asiatiques.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de rembourser, aux habitants de Saint-Aulaye, 50% du montant de la facture pour la destruction de nids de frelons asiatiques.

Maison des Associations : locations des salles.

Il est proposé que le loyer concernant la location des salles par Monsieur Bordas et Madame Cork soit payé trimestriellement, et non plus mensuellement comme c'est le cas aujourd'hui . Le Conseil accepte cette proposition à partir du 1^{er} janvier 2012.

Remboursement ;

Le Conseil décide le remboursement d'une facture de Brico-Dépôt, d'une valeur de 40,73 €, à Monsieur Bertron pour l'achat d'une pièce mécanique pour le broyeur communal.

Subvention de fonctionnement versée à la Communauté de Communes du Pays de Saint-Aulaye.

Considérant la compétence « équipements de l'enseignement élémentaire et préélémentaire » de la Communauté de Communes, les frais de fonctionnement des écoles, la liste des élèves inscrits à l'école maternelle et élémentaire, ainsi que la demande de Madame la Présidente, le Conseil décide de verser à la Communauté de Communes une subvention de fonctionnement de 15 105,94 €.

Reliures des registres communaux.

Suite au décret n°2010-783 du 8 juillet 2010, les registres des délibérations du Conseil Municipal et des Arrêtés du Maire, doivent être reliés. Deux devis ont été demandés. Le Conseil retient la proposition la moins disante, soit celle de la société Fabrègue, pour un montant de 330 €HT.

Acquisition de terrains : impasse de la Muscadière.

Monsieur Lagrenaudie quitte la séance et ne participe pas au vote.

Le circuit découverte du centre-bourg passant sur les parcelles AE 45 et AE 60, le Conseil propose d'acquérir environ 200m² de ces dernières au prix de 7,50€/m² à Monsieur Michel

Conesa. Le Conseil accepte à l'unanimité cette proposition ainsi que l'attribution d'une indemnité de 5 000 € au titre du préjudice causé par le passage des personnes sur le sentier de découverte devant son habitation. De plus, le Conseil décide de prendre à sa charge les travaux de raccordement à l'assainissement collectif et aux eaux pluviales de l'immeuble de Monsieur Conesa.

Notre Village.

Le Conseil accepte de valider le projet de synthèse dans le cadre de l'Agenda 21, malgré quelques remarques à noter.

Monsieur le Maire informe de la possibilité de faire des échanges, notamment dans le cadre scolaire, avec une commune espagnole San Esteban del Valle. Ce dossier sera étudié ultérieurement.

Le Conseil accepte de signer une pétition en faveur des droits de l'homme en Iran.

Les familles de Madame Peynaud et de Madame Chéront remercient la municipalité de s'être associée à leur deuil.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le mercredi 16 novembre à 20 heures.